



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**



Cordées de la réussite

Enquête auprès des établissements encordés

Enquête sur le suivi des Cordées de la réussite

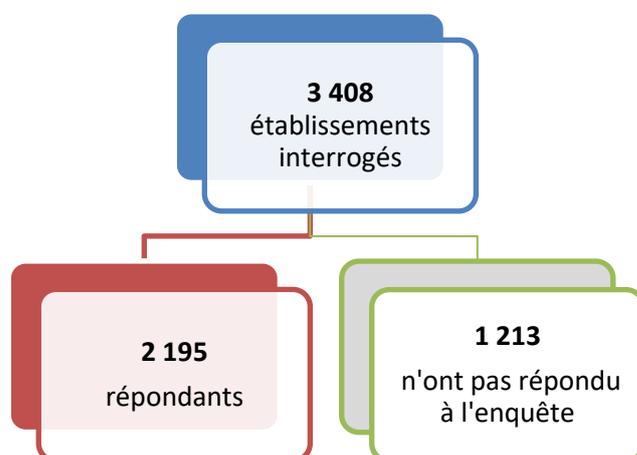
9 novembre 2023 - 15 décembre 2023

Cette enquête qui porte sur l'année scolaire 2022-2023 s'inscrit dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des Cordées de la réussite telles qu'elles ont été remodelées par l'instruction interministérielle du 21 juillet 2020.

Elle vise à mieux connaître l'organisation et le pilotage du dispositif choisi par les établissements encordés ainsi que les actions mises en place et leurs effets sur les publics concernés. En outre, elle permet d'identifier les éventuelles difficultés rencontrées par certains établissements.

Elle était composée d'un questionnaire unique envoyé aux chefs des établissements encordés. Elle a été menée du 9 novembre 2023 au 15 décembre 2023.

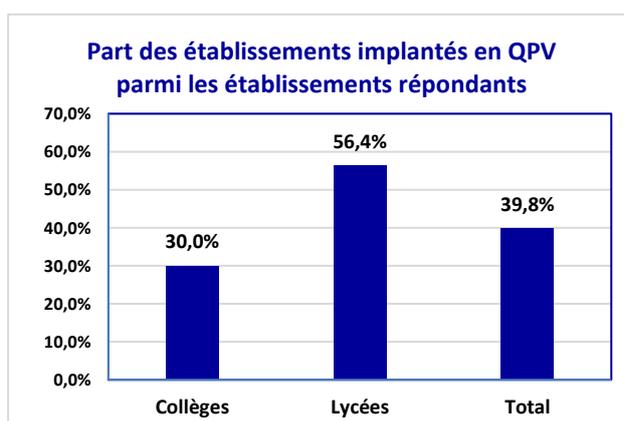
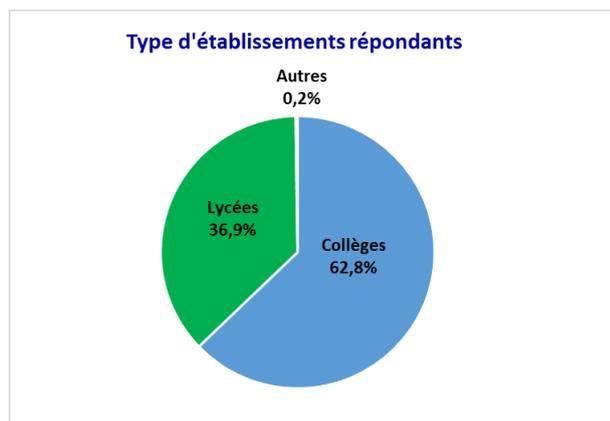
Sur les 3 408 établissements concernés par l'enquête, 2 195 y ont répondu.



Le taux de réponse à l'enquête est de 64,4%.

Parmi les répondants :

- 62,8% sont des collèges dont 38,4% sont en éducation prioritaire et 30,0% en QPV ou à moins de 300m d'un QPV ;
- 36,9% sont des lycées ; 56,4% d'entre eux sont en QPV ou à moins de 1 000 m d'un QPV ;
- 4% d'entre eux n'avaient pas inscrit leurs élèves bénéficiaires dans SIECLE.

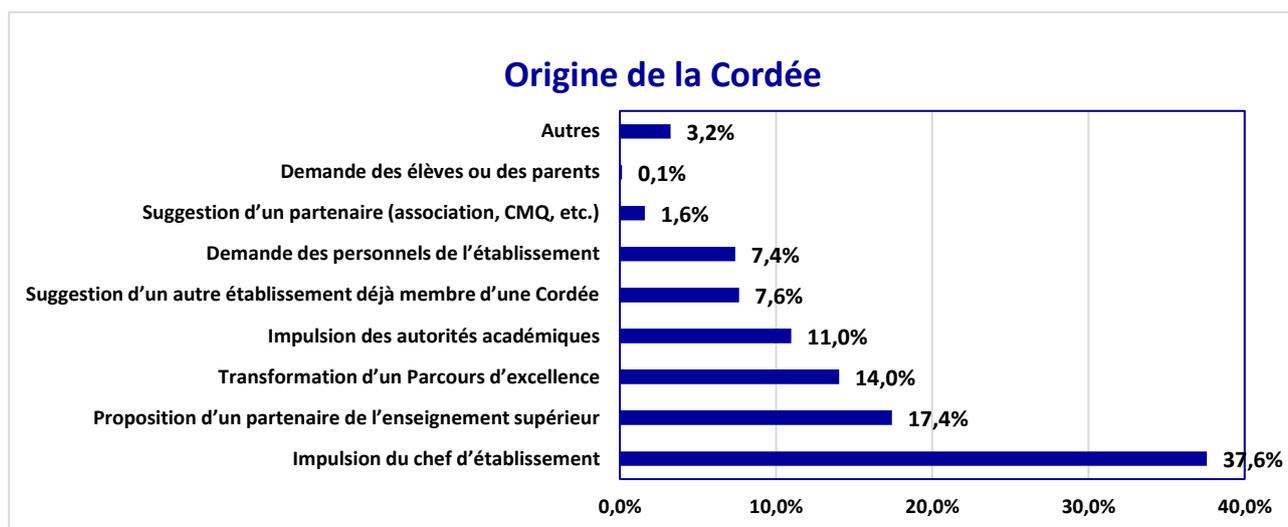
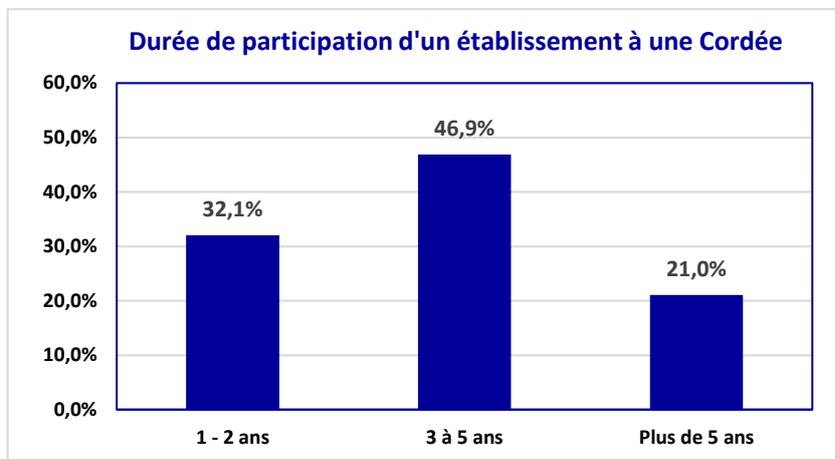


ÉTAT DES LIEUX

Déploiement des Cordées de la réussite en 2022/2023

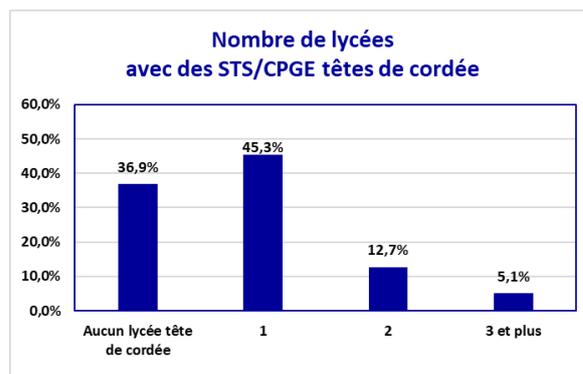
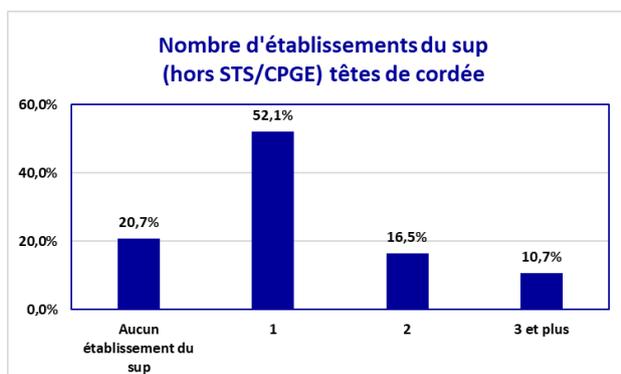
Parmi les établissements répondants, un tiers était encordé pour la deuxième année. Près de 12% l'étaient pour la première fois.

En 2022-2023, seuls 5% des établissements encordés ont une Cordée du sport.



Le chef d'établissement est dans près de 40% des cas à l'initiative de la création de la Cordée. La sollicitation d'un établissement de l'enseignement supérieur ou des autorités académiques est aussi parfois à l'origine de la Cordée, tout comme l'existence antérieure d'un Parcours d'excellence. D'une façon marginale, il est fait mention d'une dynamique de réseau qui pousse les établissements à s'encorder au sein d'un même bassin.

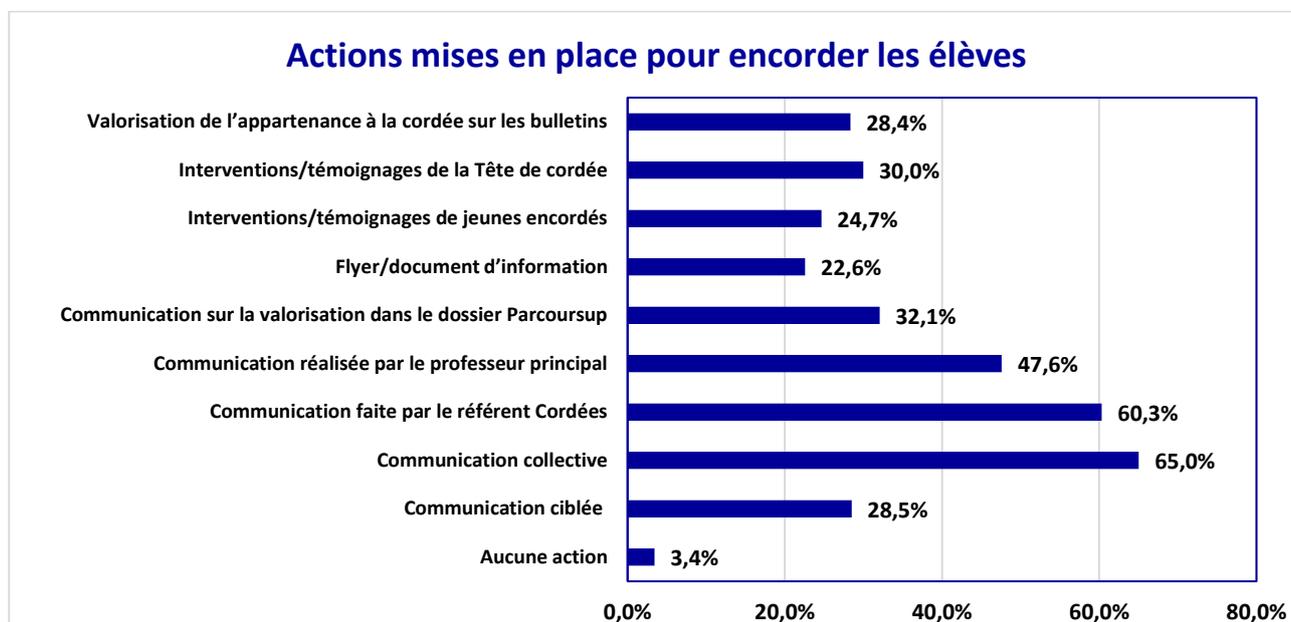
Parmi les établissements répondants, **80%** ont pour tête de cordée au moins un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, formations universitaires, IFSI...) et 63%, au moins un lycée avec des formations d'enseignement supérieur (STS/CPGE).



31% des lycées têtes de cordée répondants encordent leurs propres élèves.

Actions mises en place pour inviter les élèves à entrer dans le dispositif

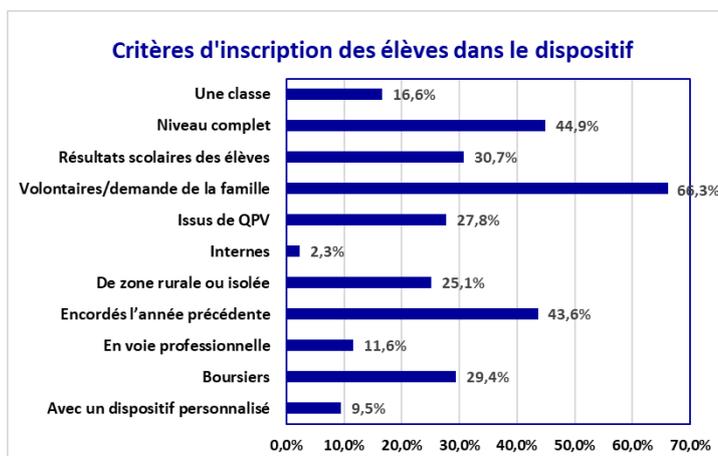
Les établissements recourent à diverses actions pour inviter leurs élèves à participer aux Cordées de la réussite. Ce sont principalement des actions initiées par l'établissement et ses personnels qui concernent l'ensemble des élèves. Près de 30% des établissements valorisent également l'appartenance à la Cordée dans le bulletin ou sur Parcoursup pour l'orientation post-BAC. Les témoignages apportés par des jeunes bénéficiaires des Cordées ou par des représentants de la tête de cordée peuvent aussi inciter davantage d'élèves à entrer dans le dispositif.



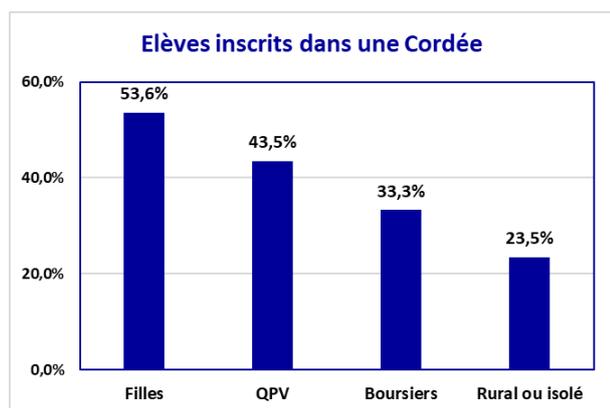
Bénéficiaires des Cordées

La plupart des élèves entrent dans une Cordée par choix ou à la demande de leur famille. Pour une large part d'entre eux, ils étaient déjà encordés l'année précédente. Il est à noter que dans près de 45% des cas, c'est tout un niveau qui est encordé.

Les résultats scolaires, le lieu de résidence en QPV ou en zone rurale et /ou isolée, l'obtention d'une bourse interviennent pour plus de 25% dans les critères retenus pour inscrire les élèves dans le dispositif.



Par ailleurs, près de 10% des établissements scolaires sont vigilants pour que les élèves avec un dispositif personnalisé (PAP, PPRE, PPS, en situation de handicap) bénéficient de la Cordée.

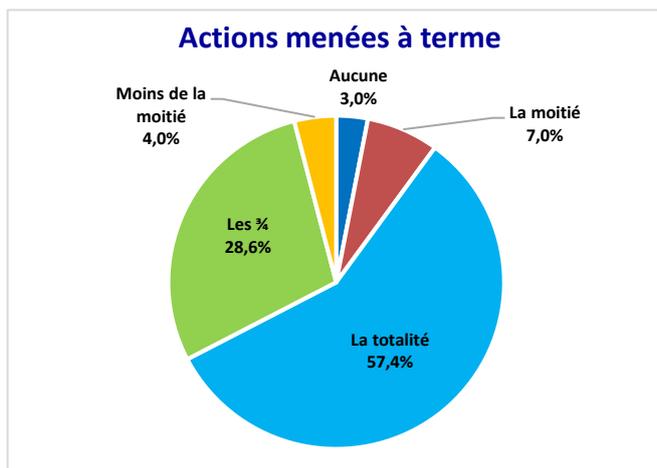


La proportion des filles parmi les élèves bénéficiaires des Cordées s'établit à plus de la moitié et les boursiers représentent un tiers des effectifs.

Un établissement répondant sur cinq déclare que des élèves ont abandonné le dispositif au cours de l'année 2022-2023, soit moins de 2% des élèves encordés.

Actions

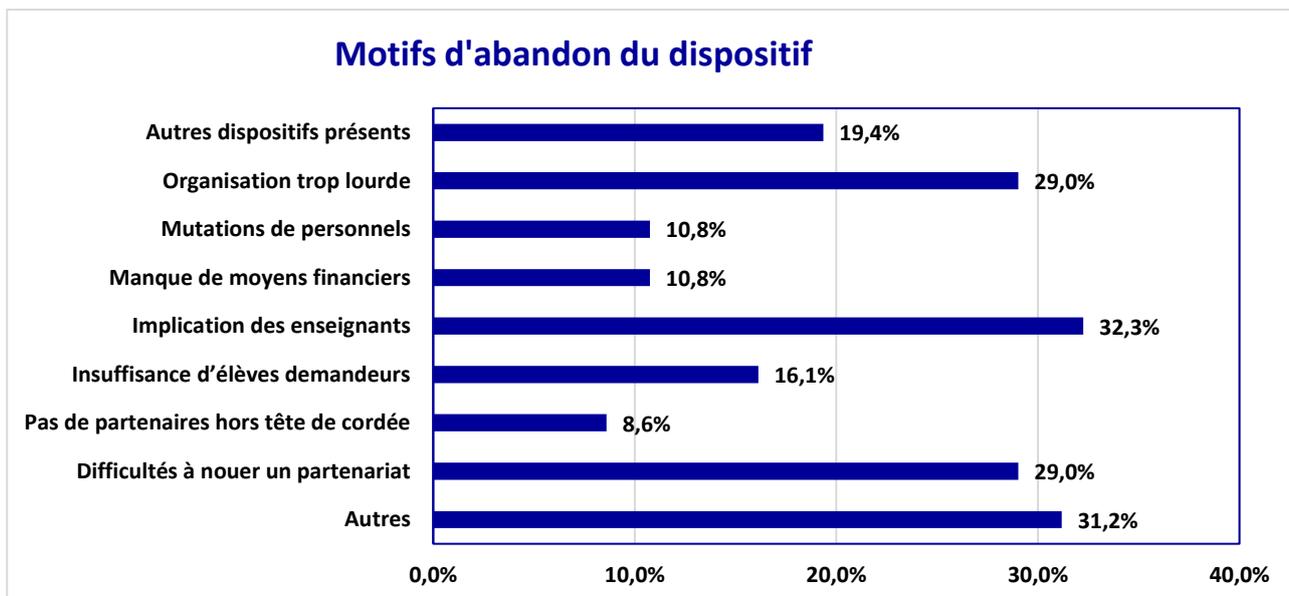
L'essentiel des actions prévues est mené à terme : 86% des établissements les ont conduites en totalité ou au ¾.



Reconduction du dispositif en 2023-2024

Plus de 95% des établissements encordés en 2022-2023 déclarent avoir reconduit le dispositif en 2023-2024. Parmi les établissements reconduisant le dispositif, 3% proposeront une Cordée du sport.

Quand il n'a pas été maintenu, les principales raisons évoquées sont une faible mobilisation des professeurs, une organisation jugée trop lourde, l'absence de partenaires d'enseignement supérieur, ou d'autres dispositifs plus attractifs mais aussi des exigences qualitatives qui ont conduit à ne plus considérer comme Cordées certains dispositifs (ex « TrouveTaVoie »).



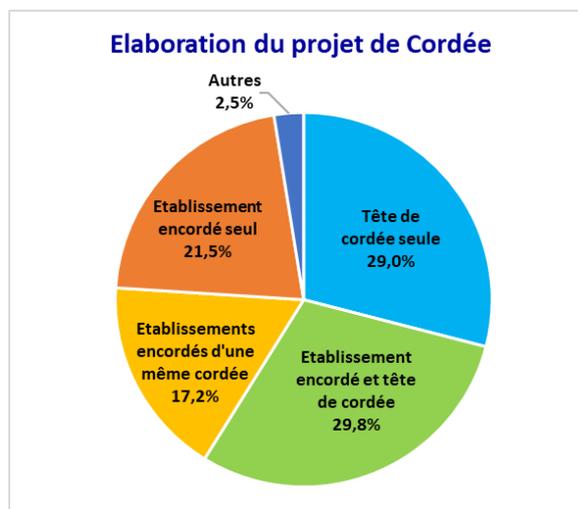
ÉLABORATION DU PROJET

Construction du projet de la Cordée de la réussite

Bien que l’instruction interministérielle recommande une co-construction des projets de Cordée entre les établissements secondaires et les établissements d’enseignement supérieur têtes de cordée, le projet de Cordée n’est que dans 30% des cas élaboré conjointement entre les établissements scolaires et la tête de cordée.

Dans près de 40% des cas, il est construit par les seuls établissements encordés et dans 29% des cas, l’élaboration du projet revient exclusivement à la tête de cordée.

Parfois, des partenaires extérieurs (associations, campus des métiers et des qualifications (CMQ), etc) viennent en appui à la construction du projet.



Les personnels de l’établissement ont été mobilisés à plus de 72% dans la conception du projet.

Si le projet de Cordée est articulé avec l’accompagnement à l’orientation pour plus de 86% des établissements répondants, pour 59% d’entre eux, le déploiement des actions a lieu en dehors des heures dédiées à l’accompagnement à l’orientation.

Près de 41% des établissements réservent une plage aux actions de la Cordée dans l’emploi du temps des élèves.

ORGANISATION ET PILOTAGE

Cordée au sein de l'établissement

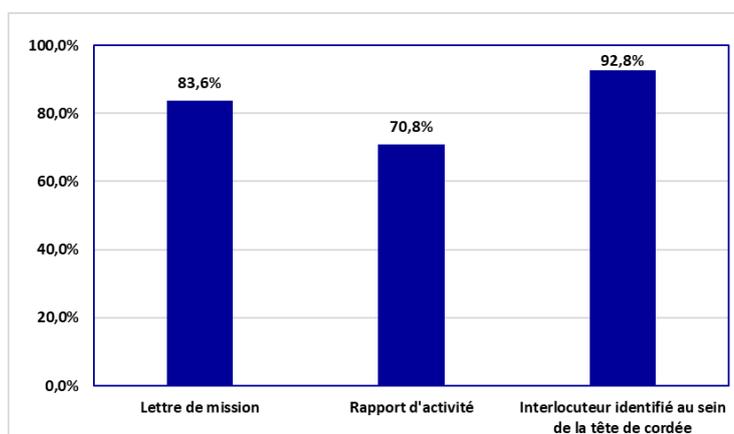
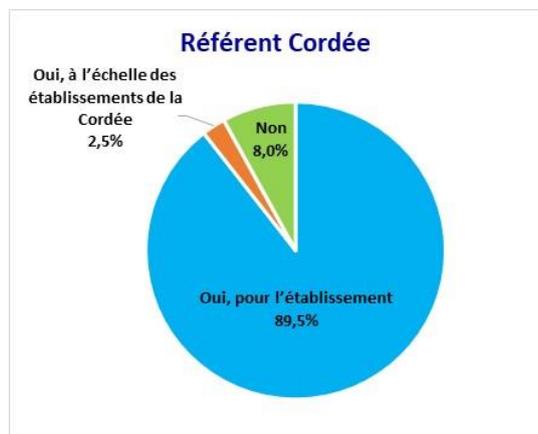
Pour mémoire, l'instruction interministérielle prévoit l'inscription de la Cordée de la réussite dans le projet d'établissement.

Plus de 57% des établissements répondants ont inscrit le dispositif dans le projet d'établissement.

Organisation en réseau et référents Cordée

Un peu moins de 30% des établissements répondants se sont organisés en réseau d'établissements avec les autres établissements appartenant à la même Cordée.

La très grande majorité des établissements répondants a désigné un référent Cordée à l'échelle de l'établissement.



Plus de 83% des référents Cordée ont reçu une lettre de mission et ils sont près de 71% à avoir remis un rapport d'activité à l'issue de l'année scolaire.

Pour seulement 2,5% des établissements répondants, le référent Cordée assure sa mission pour l'ensemble des établissements de la Cordée.

Dans leur grande majorité, les établissements répondants disposent d'un interlocuteur clairement identifié au sein des établissements têtes de cordée.

Outre le référent Cordée de l'établissement, ce sont les professeurs et les équipes de direction (adjoint gestionnaire inclus) qui sont les plus mobilisés dans l'organisation et le suivi des actions. Conseillers principaux d'éducation (CPE) et professeurs documentalistes sont également très investis.

Personnels mobilisés dans l'organisation et le suivi des actions de la Cordée (hors référent Cordée)	Part des établissements	Nombre de personnels
Equipe de direction	98,0%	1 à 2
Enseignants	90,8%	3 à 4
Professeur documentaliste	45,0%	1
CPE	60,7%	1
AED	29,5%	1 à 2
DDFPT	26,7%	1
Psy-EN/Personnel d'orientation	29,2%	1
Personnel administratif	35,7%	1
Service civique	9,3%	1
Autres	10,9%	1 à 2

Parmi les autres personnels mobilisés dans la Cordée, sont cités psychologues de l'éducation nationale (Psy-EN), personnels administratifs, assistants d'éducation (AED) et directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT).

Pour mobiliser l'équipe éducative dans le dispositif, le projet est le plus souvent présenté lors de réunions en conseil d'administration, en conseil pédagogique, en conseil école-collège mais aussi en réunion de rentrée ou lors du bilan de fin d'année.

Mobilisation de l'équipe éducative par :	% de répondants mettant en place les actions
Une présentation du projet lors des instances (CA, conseil pédagogique, conseil école-collège)	63,4%
Une présentation en réunion de rentrée	46,2%
Une réunion de présentation à l'initiative de l'équipe de direction, du référent Cordée, etc.	39,3%
Une présentation en bilan de fin d'année	34,7%
L'inscription dans le volet orientation du projet d'établissement	34,1%
Une intervention de la/des tête(s) de cordée auprès de l'établissement	28,2%
Des témoignages d'un établissement déjà encordé	3,7%
Une intervention Psy-EN/ Personnel d'orientation	3,3%
Une intervention de représentants de l'académie	1,8%

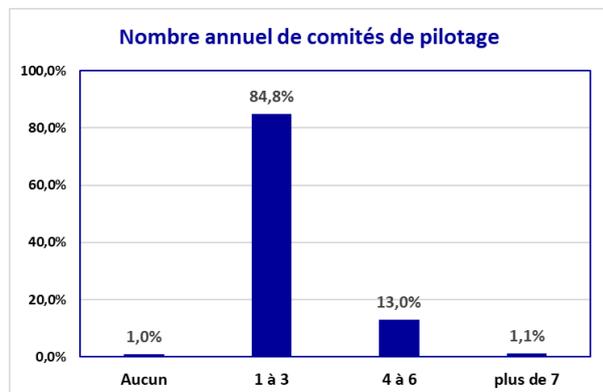
L'inscription de la Cordée dans le volet orientation du projet d'établissement est aussi un facteur de mobilisation pour les personnels.

La tête de cordée peut encore jouer un rôle dans cette mobilisation.

En dehors de la présentation lors des instances, l'impulsion donnée par le chef d'établissement et/ou le référent Cordée de l'établissement est également déterminante dans la mobilisation de l'équipe éducative tout au long de l'année.

Comité de pilotage de la Cordée

Pour 43% des répondants, un comité de pilotage de la Cordée a été mis en place en 2022-2023 et s'est réuni en moyenne 1 à 3 fois dans l'année.



Quand il n'y a pas de comité de pilotage, le référent Cordée assure le suivi de la Cordée en lien avec le chef d'établissement et /ou son adjoint.

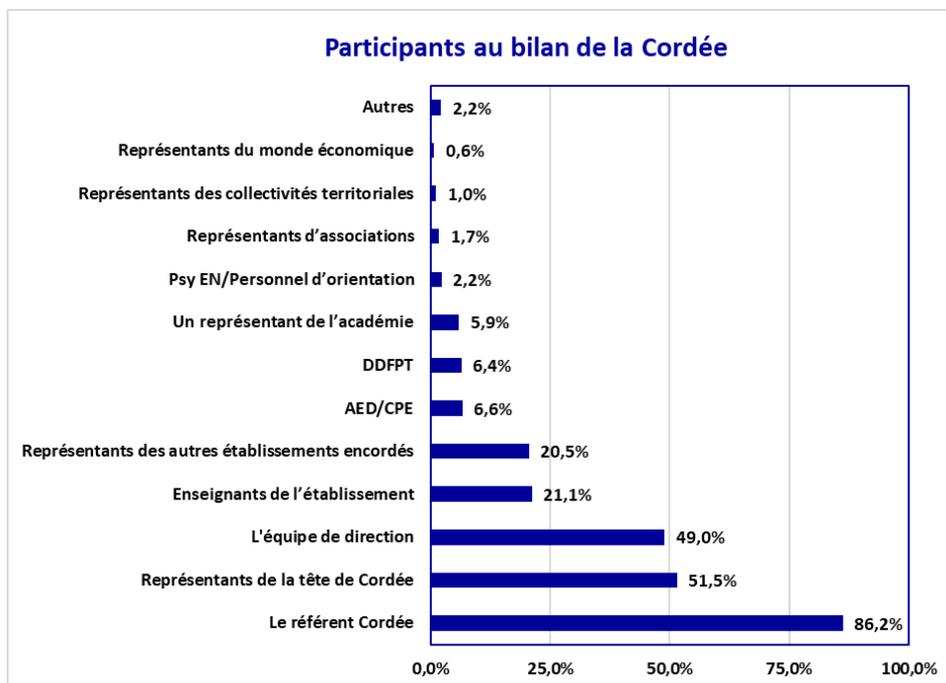
Le comité de pilotage est le plus souvent composé du référent Cordée de l'établissement, de membres de l'équipe de direction ainsi que de représentants de la tête de cordée et des autres établissements encordés de la Cordée.

L'équipe enseignante y participe dans près de 40% des cas.

Membres du comité de pilotage	Part des établissements intégrant ces personnels
Référent Cordée	91,5%
Equipe de direction	75,4%
Représentants de la/les tête(s) de cordée	69,7%
Représentants des autres établissements de la cordée	49,1%
Enseignants de l'établissement	38,2%
AED/CPE	15,7%
DDFPT	13,0%
Psy EN/Personnel d'orientation	6,3%
Représentants d'associations	4,3%
Représentants de collectivités territoriales	3,7%
Représentants du monde économique	2,2%
Autres	4,0%

Bilan des actions

Près de 82% des établissements répondants ont réalisé un bilan des actions mises en œuvre dans le cadre de la Cordée en 2022-2023 et l'ont pour la plupart partagé.

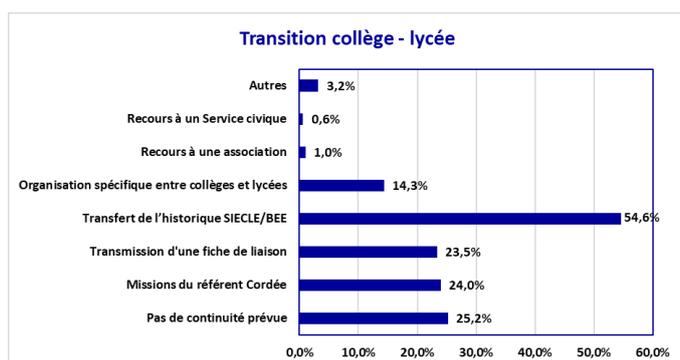


Les personnes mobilisées pour élaborer le bilan de la Cordée sont le plus souvent :

- le référent Cordée ;
- des représentants de la tête de cordée ;
- les personnels de direction ;
- des professeurs de l'établissement
- des représentants des autres établissements encordés.

Continuité de l'accompagnement

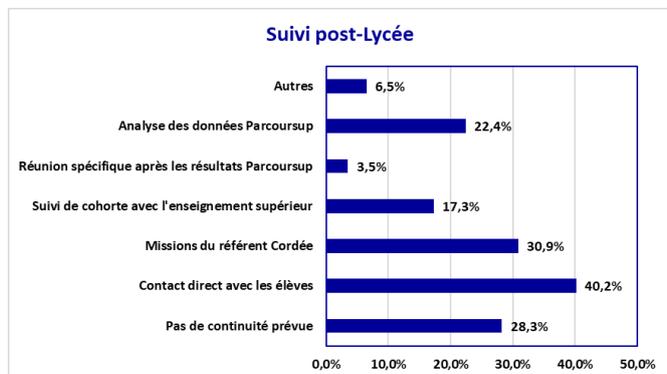
Les Cordées de la réussite s'organisent depuis la 4^e jusqu'à la fin de la terminale : la liaison collège-lycée doit donc être formalisée afin d'assurer un accompagnement continu aux élèves.



74,8% des collèges répondants déclarent assurer une liaison afin de garantir la continuité de l'accompagnement entre le collège et le lycée.

54,6% des collèges répondants qui assurent cette liaison indiquent transférer l'historique SIECLE/BEE de l'élève vers le lycée d'accueil et 23,5% de ces mêmes collèges déclarent également lui transmettre une fiche de liaison.

Pour 24% de collèges répondants, c'est le référent Cordée qui est chargé d'assurer cette liaison.



71,7% des lycées répondants déclarent assurer un suivi entre le lycée et l'enseignement supérieur.

La liaison post-lycée s'effectue essentiellement au moyen d'un contact direct avec les élèves ou bien c'est le référent Cordée qui est en charge de ce suivi.

Les établissements s'appuient également sur les données Parcoursup pour assurer la continuité de l'accompagnement.

On constate que 25% des collèges et 28% des lycées répondants déclarent ne pas avoir mis en place de dispositif spécifique pour cette continuité.

ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE LA CORDÉE

Actions d'accompagnement mises en œuvre

Concernant les actions proposées, arrivent en tête les séances d'information sur les études secondaires ou supérieures, les visites et séances d'immersion, les activités culturelles et les séances d'information sur les métiers.

Des rencontres avec des modèles inspirants sont citées dans près de 42% des cas, de même que l'accompagnement individuel (tutorat étudiant ou mentorat par un professionnel) apparaît pour plus de 40% des établissements répondants. Quand il s'agit de mentorat par un professionnel, il est essentiellement assuré par des associations.

Nature des actions mises en place au sein de la Cordée	Part des établissements les mettant en place
Séances d'information sur les diverses formations (au lycée ou dans le supérieur)	72,1%
Séances d'information sur les métiers avec ou sans visite d'entreprises	52,8%
Visites/séances d'immersion dans un établissement (lycée ou enseignement supérieur)	74,5%
Activités culturelles (visites de musée, conférences, voyages...)	58,5%
Soutien disciplinaire et/ou méthodologique	28,5%
Ateliers ou concours en sciences, langues, informatique, etc.	27,4%
Renforcement des compétences psychosociales (confiance en soi, prise de parole...)	30,9%
Tutorat étudiant	34,0%
Mentorat par un professionnel	6,2%
Rencontre avec des modèles inspirants (étudiants, anciens élèves, ingénieur(e)s...)	41,8%
Autres	3,1%

Interrogés sur les actions qu'ils jugent particulièrement pertinentes, les établissements répondants ont cité en premier lieu les séances d'immersion pour découvrir des filières professionnelles, les STS, les CPGE, l'établissement tête de cordée, un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur. Les visites d'entreprises sont également mentionnées ainsi que les rencontres avec des personnalités aux parcours inspirants, des professionnels, d'anciens élèves et/ou des étudiants ...

Le tutorat, en particulier par des étudiants, est jugé bénéfique. Les activités qui permettent de renforcer la culture générale (sorties culturelles, voyages, conférences, projets...) sont évoquées de nombreuses fois.

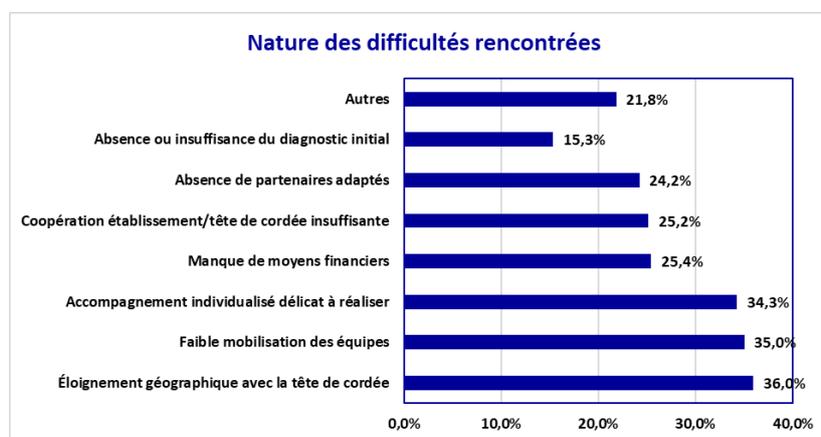
Est également plébiscité le travail sur la prise de parole en public à travers des ateliers de théâtre, des concours d'éloquence...

Les ateliers en sciences apparaissent également particulièrement judicieux.

36,4% des établissements répondants ont mené des actions pour lutter contre les déterminismes de genre :

- rencontres avec des femmes inspirantes et des modèles de réussite au féminin, conférences avec des femmes ingénieures ;
- actions pour promouvoir auprès des jeunes filles les formations et professions techniques et scientifiques ;
- lutte contre les stéréotypes avec l'interview de danseurs ;
- saynètes imaginées par les élèves pour reproduire l'entretien d'embauche d'un(e) pompier femme, plombier femme, « d'un sage-homme »...
- rencontres entre des élèves et des professionnels pour déconstruire les stéréotypes (par exemple : « un sage-femme », une cheffe d'entreprise, une cheffe de chantier, un infirmier, etc.)

Un peu plus d'un cinquième des établissements répondants constate avoir eu des difficultés à mettre en œuvre les actions d'accompagnement pour répondre aux besoins spécifiques des élèves.



Les emplois du temps (des élèves, des étudiants, des référents, des équipes éducatives) sont aussi une source de difficulté pour les rendre compatibles : cela limite la possibilité de dégager des horaires spécifiques pour la Cordée.

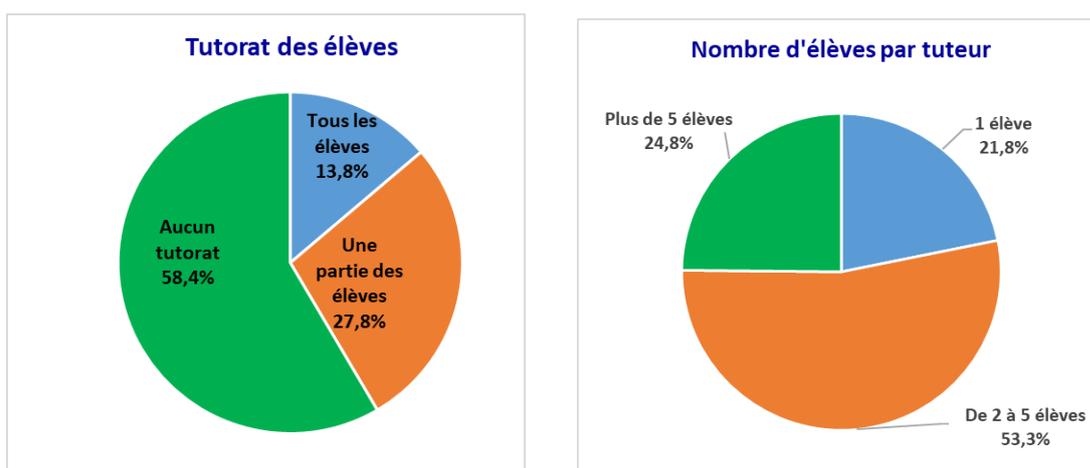
Il est également difficile de mobiliser les élèves hors temps scolaire. L'absence de créneaux horaires dédiés aux activités de la Cordée complique leur mise en œuvre.

TUTORAT/MENTORAT

Accompagnement par les tuteurs

Pour 41,6% des établissements répondants, tous les élèves ou une partie d'entre eux bénéficient d'un accompagnement individuel (tutorat/mentorat) dans le cadre de la Cordée.

Chaque tuteur/mentor accompagne le plus souvent entre deux et cinq élèves.

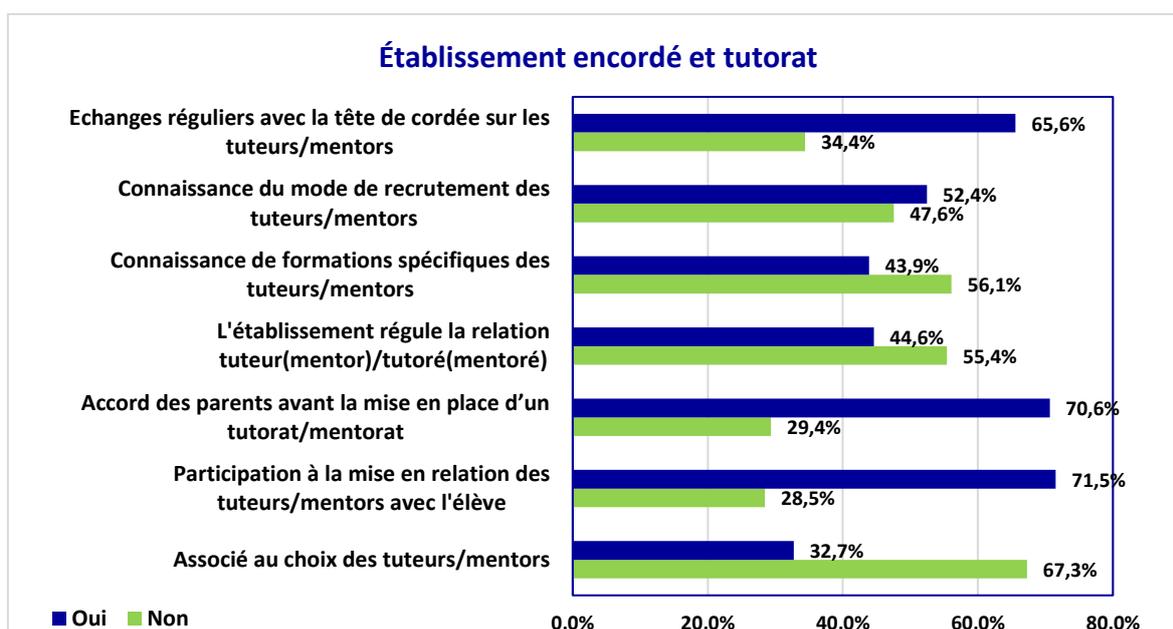


Plus de 67% des établissements répondants concernés par du tutorat disent ne pas être associés au choix des tuteurs ni disposer d'information sur leur formation.

Dans plus de 50% des cas, ils ont connaissance du mode de recrutement des étudiants tuteurs mais n'exercent une régulation dans la relation tuteur-tutoré que dans un peu plus de 44% des cas.

Pour plus de 70% des établissements répondants, ils sont associés à la mise en relation des tuteurs/mentors avec leurs élèves et ont des échanges réguliers à ce sujet avec la tête de cordée pour 66% d'entre eux.

Par ailleurs, les parents donnent leur accord pour un tutorat/mentorat de leur enfant dans 71% des cas.



Pour 87% des établissements concernés, le tutorat est jugé satisfaisant, voire de qualité.

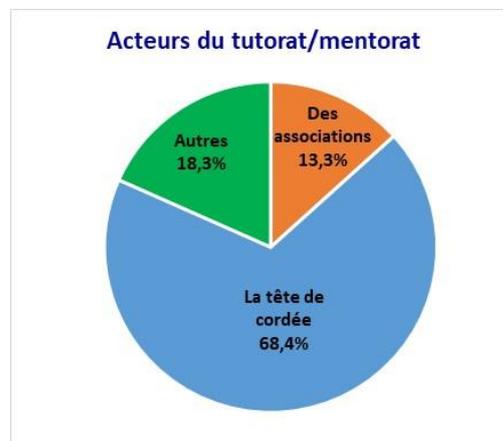
Quand il ne l'est pas, les établissements répondants estiment qu'il pourrait être amélioré par une communication plus soutenue entre les référents Cordées et la tête de cordée pour les associer à la réflexion et aux choix retenus concernant les contenus, l'organisation, les objectifs, la planification du suivi, la formation et l'accompagnement des tuteurs/mentors. Ils évoquent la nécessité de former les tuteurs, notamment à la gestion de groupe.

La relation tuteur-tutoré fait l'objet d'un travail avec la tête de cordée dans 46,3% des cas.

Dans 68% des cas, c'est la tête de cordée qui organise les actions de tutorat/mentorat.

Quand il s'agit d'une association, sont principalement citées :

- l'AFEV
- Télémaque
- Chemins d'Avenirs
- Capital Filles
- C'Possible



IMPACT DES CORDÉES

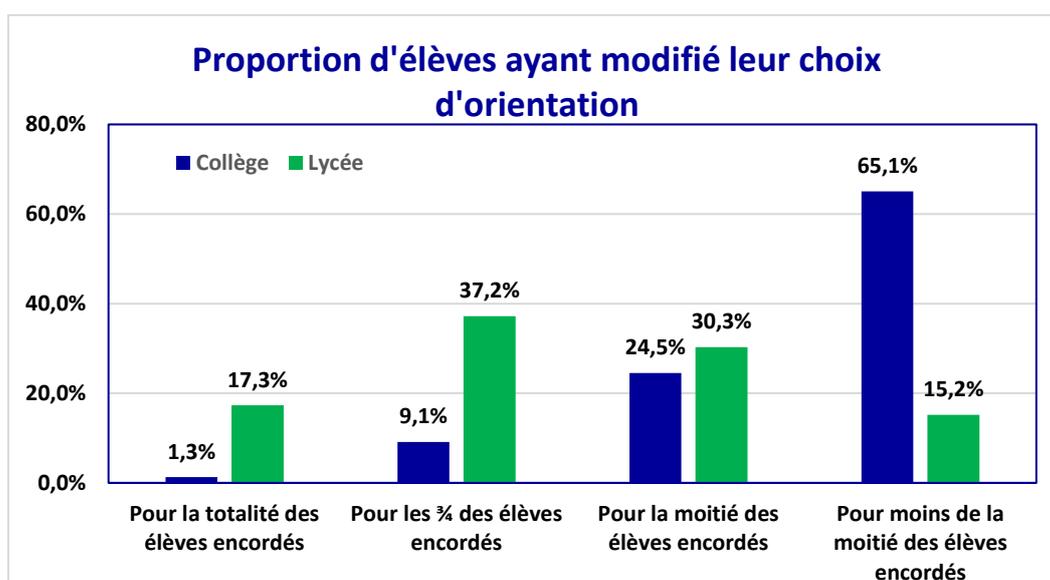
Pour les établissements répondants, la Cordée agit d’abord sur le développement de l’ambition scolaire chez les élèves bénéficiaires et leur permet de mieux se projeter dans un parcours d’études ou professionnel tout comme elle leur permet de gagner en confiance en eux.

Effet de la Cordée	Moyenne des répondants (note sur 10)
Le développement de l’ambition scolaire des élèves	7,3
Leur confiance en eux/leur sentiment d’efficacité personnelle	7,1
La projection des élèves bénéficiaires dans un parcours : apprentissage, études longues ou courtes...	7,1
Leur motivation et leur assiduité	7,0
Leurs résultats scolaires	6,0
La connaissance mutuelle entre l’équipe pédagogique de votre établissement et celle des établissements d’enseignement supérieur partenaires	6,2
L’attractivité de l’établissement	6,1
Les pratiques pédagogiques, notamment en matière d’accompagnement à l’orientation	6,1

Selon 56,9% des collèges répondants et 71,5% des lycées répondants, la Cordée modifie le choix d’orientation des élèves.

85% des lycées déclarent que la moitié ou plus de la moitié de leurs élèves encordés ont formulé des vœux plus ambitieux sur Parcoursup. Selon 58,3% d’entre eux, les élèves ont aussi reçu un plus grand nombre de propositions dans des délais plus courts.

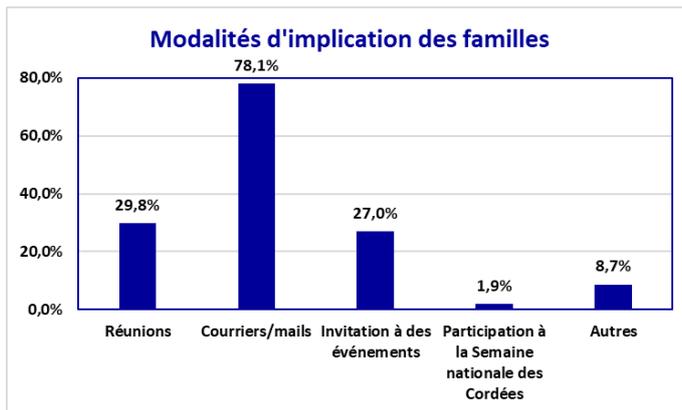
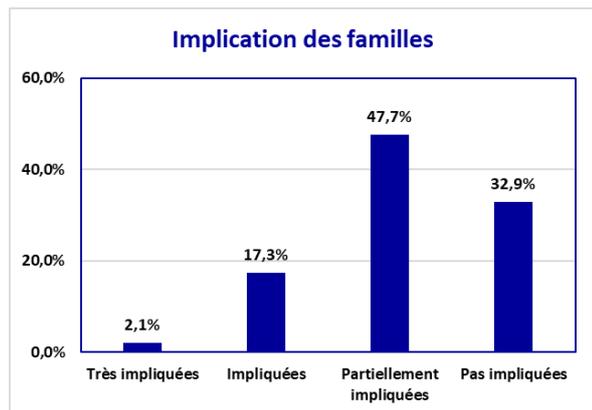
Pour les collèges répondants, l’effet de la Cordée est moins visible.



IMPLICATION DES FAMILLES

Dans la majorité des cas, les familles ne sont que partiellement ou pas du tout impliquées dans le dispositif des Cordées de la réussite.

L'établissement invite les familles à s'intéresser à la Cordée principalement au moyen de courriers ou de réunions et elles participent dans près de 30% des cas à des événements ou la Semaine nationale des Cordées de la réussite.



Des informations liées à la Cordée sont aussi diffusées via l'ENT ou les réseaux sociaux de l'établissement. Dans le champ libre, il est aussi fait mention d'échanges téléphoniques et d'entretiens individuels avec les familles mais également de valorisation de la Cordée lors de la Journée Porte Ouverte.

TÊTES DE CORDÉE ET PARTENARIATS

Parmi les partenaires d'enseignement supérieur les plus cités, on trouve les lycées porteurs de STS, les universités, les lycées avec CPGE, les IUT, les Instituts d'Etudes Politiques et viennent ensuite les grandes écoles (ingénieurs, commerce, art...).

Les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) sont évoqués par plus de 10% des répondants et les écoles de la fonction publique par près de 4% d'entre eux.

Sont aussi cités entre autres des CFA/UFA, des Ecoles vétérinaires et des structures liées aux métiers du champ social.

Partenaires du supérieur	Part d'établissements	Nombre moyen de partenaires
Lycées avec STS-BTS	77,9%	2
Universités ou composantes	48,1%	1
Lycées avec CPGE	64,7%	1
IUT	37,6%	1
IEP-Sciences PO	49,5%	1
Autres écoles d'ingénieur	8,9%	1
Grandes écoles	28,1%	1
Autres écoles de commerce	31,5%	1
IFSI	13,3%	1
Ecoles d'art et d'architecture	11,0%	1
Ecoles de la fonction publique	3,8%	1
Ecoles de journalisme	10,7%	1
Autres	4,2%	1

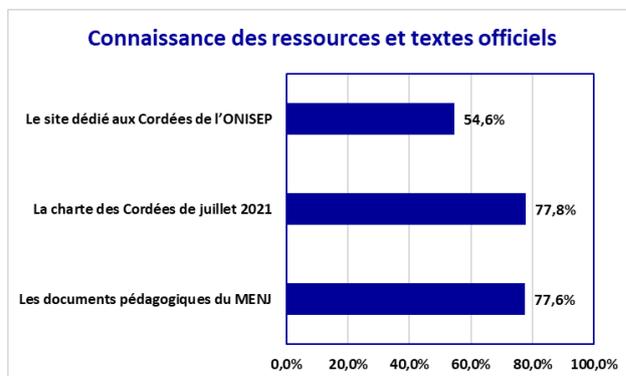
Un peu plus de la moitié des établissements répondants dit avoir également une entreprise, un partenaire du secteur public, une association ou fondation et dans une moindre mesure une collectivité territoriale ou un campus des métiers et des qualifications pour partenaires. Des structures culturelles et artistiques sont aussi mentionnées.

RESSOURCES ET BESOINS

Ressources et textes structurants, Semaine nationale

La charte des Cordées et les ressources mises en ligne sur le site Eduscol sont connues par près de 78% des répondants à l'enquête et le site dédié aux Cordées de la réussite est désormais connu par plus de la moitié d'entre eux.

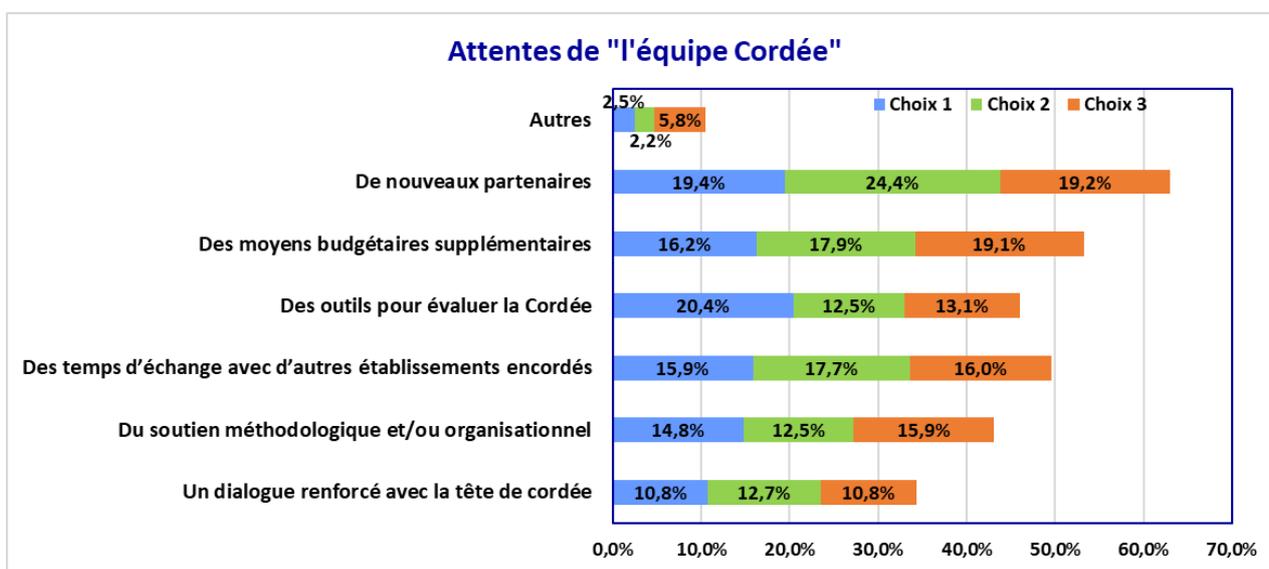
Seulement 23% des établissements scolaires répondants ont participé à la Semaine nationale des Cordées de la réussite l'an passé.



Besoins exprimés

Les établissements répondants évoquent différents besoins :

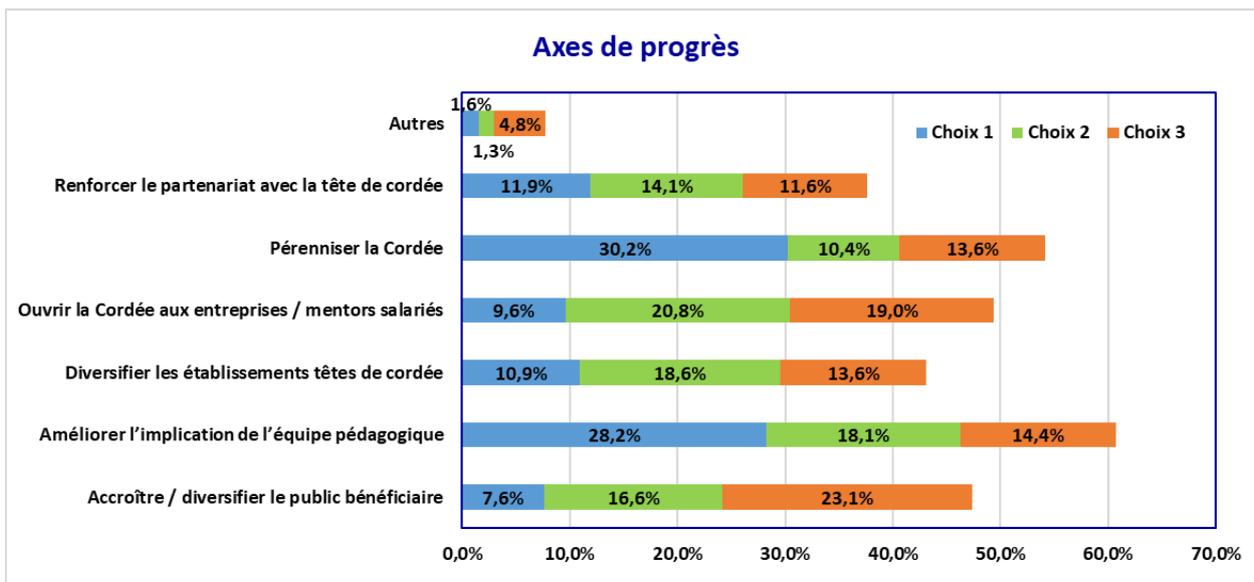
- des outils d'évaluation de la Cordée ou de suivi de cohorte ;
- une plus grande diversification de leurs partenaires au sein de la Cordée (enseignement supérieur, associations...);
- du temps et de la disponibilité pour des personnels qui assurent souvent déjà de nombreuses missions (afin de se consacrer à l'organisation des actions, d'échanger avec la tête de cordée, promouvoir le dispositif ...) mais aussi pour les élèves aux emplois du temps chargés et sollicités par divers dispositifs ;
- des moyens humains et/ou horaires et/ou budgétaires pour la préparation des actions et l'accompagnement des élèves lors des sorties.



Axes de progrès

Plus de 30% des établissements répondants voient la pérennisation de la Cordée comme un enjeu important. 28% d’entre eux identifient comme axe de progrès une meilleure implication de l’équipe pédagogique dans le projet de la Cordée.

Enfin, de façon marginale, certains établissements souhaiteraient voir développer ou renforcer le tutorat et d’autres identifient parmi les axes de progrès que les lycées de secteur soient aussi encordés pour sécuriser le parcours des élèves.

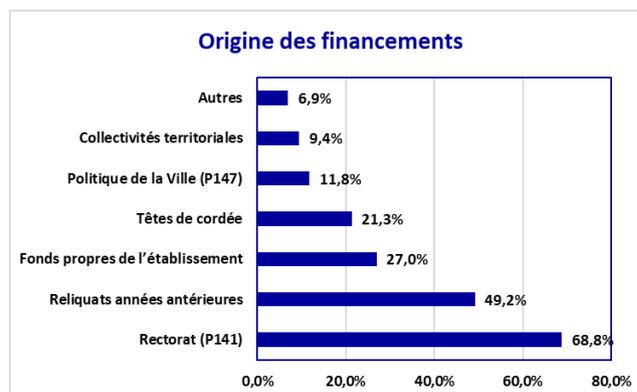


FINANCEMENTS

Sources des financements

Pour mettre en place les actions d'accompagnement de la Cordée, les financements proviennent majoritairement du programme 141 qui couvre les frais liés aux sorties culturelles des élèves, les frais de déplacement, de fonctionnement divers pour les élèves et les subventions aux associations.

Les établissements répondants ont largement fait appel aux reliquats des années antérieures marquées par la crise sanitaire qui avait empêché le bon déroulement des actions.



Ils ont aussi puisé dans leurs fonds propres et les têtes de cordée ont abondé les financements.

12% des établissements répondants ont bénéficié des financements du programme 147 destinés aux déplacements des élèves résidant en QPV et des étudiants qui les accompagnent, aux subventions des associations partenaires qui interviennent auprès des élèves en QPV.

Dans 6,9% des cas, des collectivités territoriales interviennent également.

Les autres sources de financements proviennent, en dehors des IMP :

- de mécénat ;
- du pass culture ;
- des cités éducatives ;
- du FSE de l'établissement,
- des familles.

Prestations en nature

13,8 % des établissements répondants ont bénéficié de prestations en nature : location de bus, restauration et billets culturels sont les trois prestations les plus citées.

Les autres prestations en nature correspondent à des personnes qui interviennent gracieusement ou des prêts de salles.

Ces prestations en nature sont pour l'essentiel prises en charge par la tête de cordée.

